



EXTRAIT DE PROCES VERBAL DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU JEUDI 25 SEPTEMBRE 2025

Affaire n° 13-20250925

**Travaux d'aménagement du Parc du Volcan
Lot n° 7 « Passerelle PMR en plastique recyclé » -
Avenant n° 1 du marché VI2023-185**

NOTA /

Le Maire certifie que la liste des délibérations a été affichée dans le hall d'accueil de la mairie et mise en ligne sur le site internet de la Commune, le :

26 septembre 2025

Ordonnance n°2021-1310 du 7 octobre 2021 - Nouvelles règles de publicité, d'entrée en vigueur et de conservation des actes des collectivités - Article L.2121-25

Date de convocation

le 19 septembre 2025

Nombre de membres

- en exercice : 49
- présents : 37
- représentés : 10
- absents : 2

L'an deux mille vingt-cinq, le jeudi vingt-cinq septembre à seize heures cinquante-cinq, les membres du Conseil municipal de la commune du Tampon se sont réunis à l'Hôtel de Ville dans la salle des délibérations, sous la présidence de Monsieur Patrice Thien-Ah-Koon, Maire

Étaient présents :

Patrice Thien-Ah-Koon, Charles Emile Gonthier, Augustine Romano, Bernard Picardo, Gilberte Lauret-Payet, Jean Richard Lebon, Marcelin Thélis, Mansour Zarif, Liliane Abmon, Sylvie Leichnig, Jean-Pierre Thérincourt, Maurice Hoarau, Sylvie Jean-Baptiste, Marie-Claire Boyer, Daniel Maunier, Henri Fontaine, Denise Boutet-Tsang-Chun-Szé, Mimose Dijoux-Rivière, Catherine Turpin, Jean-Pierre Georger, Albert Gastrin, Serge Técher, Serge Sautron, Jean Philippe Smith, Eric Ah-Hot, Evelyne Robert, Noëline Domitile, Régine Blard, Doris Técher, Gilles Fontaine, Josian Soubaya Soundrom, Jean-Yves Félix, Nathalie Bassire, Gilles Henriot, Monique Bénard, Antoine Lebian, Anissa Locate

Étaient représentés :

Jacquet Hoarau par Patrice Thien-Ah-Koon, Laurence Mondon par Mimose Dijoux-Rivière, Marie Hélène Genna-Payet par Liliane Abmon, Marie-Lise Blas par Augustine Romano, Jack Gence par Jean-Pierre Thérincourt, Francemay Payet-Turpin par Daniel Maunier, Martine Corrè par Antoine Lebian, Véronique Fontaine par Evelyne Robert, Nadège Domitile-Schneeberger par Nathalie Bassire, Nathalie Fontaine par Monique Bénard

Étaient absents :

Dominique Gonthier, Allan Amony

Les membres présents formant la majorité de ceux en exercice, le Président ouvre la séance. Conformément à l'article L. 2121-15 du Code général des collectivités territoriales, l'Assemblée procède à la nomination du secrétaire de séance. A l'unanimité, Madame Augustine Romano est désignée pour remplir les fonctions de secrétaire.

Affaire n° 13-20250925

**Travaux d'aménagement du Parc du Volcan
Lot n° 7 « Passerelle PMR en plastique recyclé » -
Avenant n° 1 du marché VI2023-185**

Vu le Code général des collectivités territoriales,

Vu le Code de la commande publique,

Vu le rapport n° 13-20250925 présenté au Conseil municipal du 25 septembre 2025,

Considérant que le projet d'aménagement du Parc du Volcan représente une initiative majeure pour la Commune, visant à créer un espace public de loisirs et de détente moderne, accessible et attrayant pour tous les habitants et visiteurs de l'île,

Considérant que le lot n° 7 « Passerelle PMR en plastique recyclé » concerne la réalisation des passerelles PMR y compris terrassements des platelages. Ce lot a été attribué au groupement d'entreprise PICO ETPO,

Considérant que le présent avenant a pour objectif de contractualiser des prix nouveaux principalement suite à des adaptations environnementales (débroussaillage, déblais et remblais et mise en œuvre de GNT 0/31.5) ainsi que des adaptations techniques notamment la mise en œuvre d'un revêtement pour les cheminements du site en plastique recyclé, qui s'insère dans l'environnement,

Considérant que l'avenant n° 1 au marché n° VI2023-185, en application de l'article R.2194-8 du Code de la commande publique, a donc été préparé afin de permettre :

- d'introduire le prix nouveau pour l'exécution des travaux de débroussaillage et la nécessité pour le lot n° 7 de remettre en place ces travaux de débroussaillage sur le nouvel itinéraire identifié,

- de contractualiser le prix nouveau rendu nécessaire lors de l'exécution des travaux de terrassement et la nécessité pour le lot n° 7 de remettre en place ces travaux de terrassement sur le nouvel itinéraire (720 m3),

- de contractualiser les prix nouveaux rendus nécessaires lors de l'exécution des travaux en lien avec l'adaptation des revêtements de platelage prévues au marché et leur amélioration et adaptations environnementales rendant nécessaire la mise en place de prix nouveaux pour les travaux sur l'apport de matériaux complémentaires en grave naturelle 0/31.5(460 m3),

Considérant que les prix nouveaux sont :
PN 1 : Mise en œuvre des travaux de débroussaillage avec évacuation de la zone d'intervention après piquetage Le forfait : **Douze mille six cents euros** (12 600,00 €HT)

PN 2 : Travaux de terrassement avec déblais remblais sur site selon nouvel itinéraire, y compris moyens humains et matériels nécessaires.
Mise en œuvre de 720 m³ déblais remblais à 49,00 euros/m³ soit **35 280,00 euros** (35 280,00 € HT)

PN 3 : Fourniture et mise en œuvre de 460,00 m³ à 165 euros/m³ de GNT 0/31.5, à mettre en œuvre sur une épaisseur de 20 à 60 cm selon les zones, y compris moyens humains et matériels nécessaires.
Pour 460 m³ soit **soixante quinze mille neuf cents euros** (75 900,00 € HT)
Le mètre cube est de 165,00 euros.

Considérant que les prix ainsi que les quantités des prix 201 a, 201 b, 201 comprenant poteau de support de la passerelle ne seront pas utilisés.
Le prix 202 platelage en plastique recyclé dont le prix est 1 232,00 euros / ml la quantité initiale était de 90 ml, elle sera de 340 ml soit 418 880,00 euros.
Le prix 205 remise en état est de 66,00 euros/ ml la quantité initiale était de 140 ml et elle sera de 340 ml,

Considérant que les détails de ces ajustements de prix, ainsi que les justificatifs correspondants, sont annexés à la présente note dans le document EXE 10 - AVENANT N°1,

Considérant que cet avenant n'a pas d' incidence financière à la hausse sur le montant actuel du marché,

Considérant que le total de ces prestations entraîne une moins-value de 386,00 € HT soit 418,81 € TTC,

Considérant qu'il est donc possible de conclure cet avenant sur la base de l'article article R.2194-8 du code précité au regard des données financières suivantes :

Montant du marché initial : 694 997,84 € TTC

Montant de l'avenant n° 1 moins-value : 418,81 € TTC

Nouveau montant du marché : 694 579,03 € TTC soit moins-value de 0,06 % du marché initial,

**Le Conseil municipal,
Réuni le jeudi 25 septembre 2025 à l'Hôtel de Ville, le quorum étant atteint,**

Entendu l'exposé de Monsieur le Maire,

Après en avoir débattu et délibéré

Approuvé à l'unanimité des suffrages exprimés (3 abstentions)

Article 1 le présent avenant n°1 au marché n° **VI2023-185** passé avec le **Groupement PICO ETPO**,

Article 2 En vertu des articles L.2122-21 et L.2122-18 du Code général des collectivités territoriales, le Maire ou un adjoint délégué par lui est habilité à signer tous les actes et pièces nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

Pour extrait conforme,

**La secrétaire de séance,
Augustine Romano, 4e adjointe**

**Par délégation de fonction,
Jacquet Hoarau, 1er adjoint**



AMENAGEMENT DU PARC DU VOLCAN - Première Tranche
LOT N°7 -Passerelle PMR en plastique recyclé

Marché n° : VI2023.185



N°	DESIGNATION	Quantités marché				Quantités accostage		% avanc.
		U	Qté	P.U	TOTAL	Qté	TOTAL	
100	Travaux préparatoires et terrassements				75 065,00 €		75 065,00 €	100%
101	Frais généraux / Encadrement / Implantation / G3 / Documents d'exécution hors EXE	Fft	1,00	43 370,00 €	43 370,00 €	1,00	43 370,00 €	
102	Etude d'exécution	Fft	1,00	30 765,00 €	30 765,00 €	1,00	30 765,00 €	
103	DOE	Fft	1,00	930,00 €	930,00 €	1,00	930,00 €	
200	Passerelle et platelages				565 486,00 €		441 320,00 €	78%
201	Poteaux de support de la passerelle (hors sol) comprenant fouilles, béton de propreté, massif BA, platines, poteaux en plastique recyclé						- €	
a	0<H hors sol<1m	ft	6,00	7 565,00 €	45 390,00 €	0,00	- €	
b	1m<H hors sol<2m	ft	16,00	7 756,00 €	124 096,00 €	0,00	- €	
c	2m<H hors sol<3m	ft	4,00	7 950,00 €	31 800,00 €	0,00	- €	
202	Platelage en plastique recyclé largeur 2.5 m (zone sur terrassement du lot 6) - comprend massifs, solivages, entretoises, platelage, visserie Inox A4, bande de rive chasse roue	m	90,00	1 232,00 €	110 880,00 €	340,00	418 880,00 €	
203	Passerelle en plastique recyclé largeur 2.5 m (zone hors sol) - comprend solivages, entretoises, platelage, visserie Inox A4, bande de rive chasse roue	m	90,00	1 740,00 €	156 600,00 €	0,00	- €	
204	Garde corps en acier galvanisé + tôle découpée	m	180,00	486,00 €	87 480,00 €	0,00	- €	
205	Remise en état et finitions	m	140,00	66,00 €	9 240,00 €	340,00	22 440,00 €	
200	Prix Nouveaux				- €		123 780,00 €	
PN1	Débroussaillage	m2		12 600,00 €	- €	1,00	12 600,00 €	
PN2	Débais/Remblais	m3		49,00 €	- €	720,00	35 280,00 €	
PN3	Assise GNT0/31,5	m3		165,00 €	- €	460,00	75 900,00 €	
TOTAL HT					640 551,00 €		640 165,00 €	100%
TVA					54 446,84 €		54 414,63 €	
TOTAL TTC					694 997,84 €		694 579,63 €	

Le 26/08/2025

F.TAILLEFER





MINISTÈRE DE L'ÉCONOMIE ET DES FINANCES
Direction des Affaires Juridiques

MARCHES PUBLICS
AVENANT N° 1

EXE10

A - Identification du pouvoir adjudicateur ou de l'entité adjudicatrice

Commune du Tampon
Service Commande publique
256 Rue Hubert Delisle
CS 32117
97831 LE TAMPON CEDEX
RÉUNION
Tél : 0262578678

B - Identification du titulaire du marché public

GROUPEMENT PICO
OCEAN INDIEN/ ETPO
Tél : 02 62 48 49 00
Courriel : mickael.eustache@pico-oi.fr
Chef d'agence : M. Mickael EUSTACHE
SIRET : 40748473200026

C - Objet du marché public

■ Objet du marché public:

**Les travaux d'aménagement du Parc du Volcan au Tampon
Lot n° 07 : PASSERELLE PMR EN
PLASTIQUE RECYCLÉE**

- Date de la notification du marché public : 20 février 2024
- Durée d'exécution du marché public : 5,5 mois y compris période de préparation.
- Montant initial du marché public :
 - Taux de la TVA : 8.5%
 - Montant HT : 640 551.00 €
 - Montant TTC : 694 997.84 €

D. Objet de l'avenant

■ Modifications introduites par le présent avenant :

Le présent avenant a pour objet :

- De contractualiser le prix nouveau rendu nécessaire lors de l'exécution des travaux en lien avec la fin du lot n°6 portant les travaux de débroussaillage et la nécessité pour le lot n°7 de remettre en place ces travaux de débroussaillage sur le nouvel itinéraire identifié
- De contractualiser le prix nouveau rendu nécessaire lors de l'exécution des travaux et les travaux de terrassement et la nécessité pour le lot n°7 de remettre en place ces travaux de terrassement sur le nouvel itinéraire (720 m3),
- - De contractualiser les prix nouveaux rendus nécessaires lors de l'exécution des travaux en lien avec l'adaptation des revêtements de platelage prévues au marché et leur amélioration et adaptations environnementales rendant nécessaire la mise en place de prix nouveaux pour les travaux sur l'apport de matériaux complémentaire en GNT 0/31.5(460 m3),

PN 1 : Mise en œuvre des travaux de débroussaillage avec évacuation de la zone d'intervention après piquetage

Le forfait : **Douze mille six cent euros (12 600.00 €HT)**

PN 2 : Travaux de terrassement avec déblais remblais sur site selon nouvel itinéraire, y compris moyens humains et matériels nécessaires.

Mise en œuvre de 720 m3 déblais remblais à 49.00 euros/m3 soit **35 280.00 euros (35 280.00 €HT)**
Le mètre cube est de 49.00 euros

PN 3 : Fourniture et mise en œuvre de 460 .00 m3 à 165 euros/m3 de GNT 0/31.5, à mettre en œuvre sur une épaisseur de 20 à 60 cm selon les zones, y compris moyens humains et matériels nécessaires. Soit **Soixante quinze mille neuf cent euros (75900,00 €HT)**

Le mètre cube est de 165.00 euros par m3 :

Les prix ainsi que les quantités des prix 201 a, 201 b, 201 c comprenant poteau de support passerelle ne seront pas utilisés
Le prix 202 platelage en plastique recyclée dont le prix est 1232.00 euros / ml la quantité initiale était de 90 ml sera de 340 ml soit 418 880.00 euros

Le prix 205 remise en état est de 66.00 euros/ ml la quantité initiale était de 140 ml et sera de 340 ml

Le présent avenant contractuelle la prolongation du délai de trois mois et demi (3,5 mois) portant le délai contractuel de 5,5 mois à 9 mois y compris période de préparation.

■ Incidence financière de l'avenant :

L'avenant a une incidence financière sur le montant du marché public :
(Cocher la case correspondante.)

Non

Oui

Montant de l'avenant :

- Taux de la TVA : 8,5%
- Montant HT : 386.00 €
- Montant TTC 418.81 €
- % d'écart introduit par l'avenant en moins value de : - 0.06 %

Nouveau montant du marché public :

- Taux de la TVA : 8,5%
- Montant HT : 640 165.00 €
- Montant TTC : 694 579.03 €

E - Signature du titulaire du marché public

Nom, prénom et qualité du signataire (*)	Lieu et date de signature	Signature

(*) Le signataire doit avoir le pouvoir d'engager la personne qu'il représente.

F - Signature du pouvoir adjudicateur ou de l'entité adjudicatrice

Pour l'Etat et ses établissements :

(Visa ou avis de l'autorité chargée du contrôle financier.)

A : , le

Signature

(représentant du pouvoir adjudicateur ou de l'entité adjudicatrice)

G - Notification de l'avenant au titulaire du marché public

■ **En cas de remise contre récépissé :**

Le titulaire signera la formule ci-dessous :

« Reçue à titre de notification copie du présent avenant »

A, le

Signature du titulaire,

■ **En cas d'envoi en lettre recommandé avec accusé de réception :**

(Coller dans ce cadre l'avis de réception postal, daté et signé par le titulaire du marché public ou de l'accord-cadre.)

■ **En cas de notification par voie électronique :**

(Indiquer la date et l'heure d'accusé de réception de la présente notification par le titulaire du marché public ou de l'accord-cadre.)

Date de mise à jour : 01/04/2019.